

STAFF&LINE

Société anonyme au capital de 2 303 962,80 euros

Siège social :

10 allée Bienvenue, Immeuble Horizon,
93160 Noisy le Grand

COMPLEMENT AU PROSPECTUS

Mise à la disposition du public à l'occasion de l'admission sur le marché ALTERNEXT d'Euronext Paris des actions constituant le capital de la société Staff and Line, du placement d'un nombre maximum de 321 428 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal maximum de 610 713,20 €

Nouvelle fourchette indicative de prix applicable à l'Offre Publique et au Placement Global :

entre 13,00 euros et 14,00 euros par action.

La notice légale a été publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 12 octobre 2005.



Visa de l'Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 05-719 en date du 17 octobre 2005 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*" dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le prospectus visé est composé :

- du document de base, enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 04 octobre 2005 sous le numéro I05-126,
- de la note d'opération visée le 07 octobre sous le n°05-707 et
- du présent complément visé le 17 octobre sous le N° 05-719.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de Staff and Line et des établissements habilités à recevoir des ordres d'achat ou de souscription. Le prospectus peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>) et sur le site Internet de Staff and Line (<http://www.staffandline.com>).



Listing Sponsor



Prestataire de service
d'investissements

Suite aux premières rencontres avec les investisseurs institutionnels, les modalités de l'offre initiale sont modifiées de la façon suivante :
La fourchette indicative de prix par action est de 13,00 € à 14,00 € (contre 16,02 € à 18,62 €),
L'offre comporte une augmentation de capital seule. Le nombre maximum d'actions susceptible d'être émis est porté à 321 428 actions contre 259 816 auparavant.
Les cessions et la clause d'extension sont supprimées. Le montant initial de l'offre par cession avant clause d'extension était de 2,5 millions € et de 3,5 millions € après clause d'extension.
Le flottant passera d'un maximum de 31,57% dans l'offre initiale à 20,95% dans l'offre présente.
Les règles Alternext relatives au flottant sont respectées.
Le montant initial de l'augmentation de capital était de 4,5 millions €*. Ce montant est ramené à 4,3 millions €*.

** sur la base d'un prix par action en milieu de la fourchette de prix indicative*

Attestation du responsable du prospectus

A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent prospectus sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Société a obtenu de ses contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Enfin,

- les comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 ont fait l'objet d'un rapport de certification sans réserve ni observation de la part de AUDIT EUREX et KPMG. Ces rapports figurent respectivement aux paragraphes 20.4.1.2, 20.4.2.2 et 20.4.3.1 du document de base ;

- les comptes consolidés des exercices clos au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité avec réserve et d'audit contractuel sans réserve ni observation de la part des commissaires aux comptes. La réserve attire l'attention sur le fait que la société n'étant pas tenue d'établir des comptes consolidés, « les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, qui constituent les à-nouveaux de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2003, n'ont pas été établis et n'ont donc fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité. Ainsi, du fait de la nature des travaux réalisés, nous n'exprimons pas d'avis sur la situation d'ouverture des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et donc sur les éventuelles incidences qui pourraient en résulter sur les capitaux propres et le résultat consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003. ». Ce rapport figure au paragraphe 20.4.1.1 du document de base ;

- les comptes semestriels pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité des commissaires aux comptes. Ce rapport figure au paragraphe 20.6.2 du document de base.

Monsieur Sylvain Gauthier
Président-Directeur général

Attestation du Listing Sponsor

Avenir Finance Corporate, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'admission sur Alternext de STAFF&LINE, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par STAFF&LINE ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de STAFF&LINE, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement..

Avenir Finance Corporate atteste conformément aux articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'AMF que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du document d'information aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par STAFF&LINE à Avenir Finance Corporate, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de Avenir Finance Corporate de souscrire aux titres de STAFF&LINE, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par STAFF&LINE et ses commissaire aux comptes.

Avenir Finance Corporate
Listing-Sponsor
Yannick PETIT
Président Directeur Général

LES PARAGRAPHERS SUIVANTS DE LA NOTE D'OPERATION VISEE LE 07 OCTOBRE SOUS LE N0 05-707 SONT MODIFIES COMME SUIIT :

3.2 Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

Les nouvelles modalités proposées ne sont pas de nature à remettre en cause les projets de la Société.

4.6 Autorisations d'émission des actions

Conseil d'administration ayant décidé l'émission des actions

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire visée ci-dessus, le conseil d'administration de la Société, dans ses séances des 06 octobre et 17 octobre 2005, a approuvé le principe de l'émission de 321 428 actions nouvelles à un prix qui sera égal au prix du Placement Global.

Les modalités définitives de l'augmentation de capital, notamment le prix d'émission des actions nouvelles, qui sera déterminé dans les conditions arrêtées par l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2005 (cf. 17^{ème} résolution), et le nombre définitif d'actions à émettre, feront l'objet d'une décision du conseil d'administration devant intervenir le 20 octobre 2005.

4.7 Date prévue d'émission des actions

Il est prévu que les actions nouvelles soient émises le 20 octobre 2005.

5.1.2 Montant de l'offre

Le montant total de l'offre sera compris entre 3 133 923,00 €* et 4 499 992,00€ et fera l'objet d'un communiqué de la Société dont la date de publication devrait être le 25 octobre 2005.

* sur la base d'une augmentation de capital minimum à concurrence de 75%, soit 241 071 actions et sur un prix en bas de fourchette.

5.1.3 Procédure et période d'ouverture de l'offre

Procédure

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être reçus par des prestataires de services d'investissement habilités pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique, soit au plus tard le 19 octobre 2005 à 17 heures.

Les prestataires de services d'investissement habilités en assureront, conformément aux modalités prévues dans l'avis d'ouverture de l'Offre Publique d'Euronext Paris, la transmission à Euronext Paris aux fins de centralisation.

Placement Global

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par ODDO & Cie au plus tard le 20 octobre 2005 à 12 heures.

Calendrier indicatif

Offre Publique

Le calendrier ci-dessous et les dates figurant par ailleurs dans la présente note d'opération sont fournis à titre indicatif et pourront être modifiés en raison d'événements indépendants de la volonté de la Société et affectant le bon déroulement de l'opération.

L'Offre Publique a débuté le 10 octobre 2005 et prendra fin le 19 octobre 2005 à 17 heures.

La date de clôture de l'Offre Publique pourra être avancée ou prorogée. Les nouvelles modalités de l'offre seront alors mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. En tout état de cause, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre Publique disposeront d'un délai d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

Placement Global

Le Placement Global a débuté le 10 octobre 2005 et prendra fin le 20 octobre 2005 à 12 heures. En cas de prorogation de la date de clôture de l'Offre Publique, la date de clôture du Placement Global pourra être prorogée corrélativement.

Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis.

Dates principales

10 octobre 2005	Ouverture de l'Offre Publique Ouverture du Placement Global
19 octobre 2005	Clôture de l'Offre Publique
20 octobre 2005	Clôture du Placement Global (sauf clôture anticipée) Fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global. Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation des actions de la Société
21 octobre 2005	Publication du communiqué de la Société confirmant le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global et indiquant le Prix de l'Offre Publique et le Prix du Placement Global
25 octobre 2005	Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global
26 octobre 2005	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris

5.1.8 Règlement et livraison des actions

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique devra être versé comptant par les donneurs d'ordres à la date prévue pour la publication de l'avis de résultat de l'Offre Publique d'Euronext Paris, soit le 20 octobre 2005.

La date prévue pour le règlement, respectivement à la Société et aux Actionnaires Cédants, du produit de l'émission et du produit de la cession des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global est le 25 octobre 2005.

5.1.9 Publication des résultats de l'offre

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique ainsi que les allocations feront l'objet, le 20 octobre 2005, d'un communiqué de la Société et d'un avis de résultat de l'Offre Publique d'Euronext Paris le 18 octobre.

Les modalités définitives de l'Offre Publique et du Placement Global feront l'objet d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris.

5.2.4 Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et début des négociations

Le résultat de l'Offre Publique fera l'objet, le 21 octobre 2005, d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris qui préciseront les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis.

Clause d'extension

La clause d'extension est supprimée.

5.3.1 Prix auquel les actions seront offertes

Le Prix du Placement Global pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 13,00 € et 14,00 € par action, fourchette qui pourra être modifiée à tout moment jusque et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix du Placement Global. Cette information est donnée à titre strictement indicatif et ne préjuge pas du Prix du Placement Global qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification de la fourchette de prix comme en cas de fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global en dehors de la fourchette indicative de prix, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture de l'Offre Publique sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

5.3.2 Publicité du prix de l'offre

Le prix des actions offertes dans le cadre du Placement fera l'objet, le 20 octobre 2005, d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris.

5.3.3 Eléments d'appréciation du prix

La fourchette de prix indicative, telle qu'elle est proposée dans le présent document, et qui fait ressortir une capitalisation de la Société après augmentation de capital de 20,7 millions € pour un prix fixé en milieu de fourchette par le Conseil d'Administration de la Société Staff and Line, sur recommandation du Prestataire de Services

d'Investissement ODDO & Cie, le 17 octobre 2005 est cohérente avec les méthodes de valorisations usuellement employées conformément aux pratiques de marché dans le cadre de projets d'introduction et applicables à la Société.

Sur la base de la fourchette indicative de prix proposée, les multiples de valorisation de Staff and Line présentés au paragraphe 5.3.3 de la note d'opération initiale sont les suivants :

VE/CA 04 : 2,3x, VE/EBITDA 04 : 15,8x, VE/EBIT 04 : 21,1x, PER 04 : 33,1x, sur la base d'une capitalisation en milieu de fourchette de 16,4 millions €.

5.3.4 Disparité de prix

Au cours du dernier exercice 1 544 actions (après regroupement) ont été acquises par Sylvain Gauthier et 1 544 actions ont été acquises par Jamal Labeled au prix de 4,80 € l'action, soit une décote de 64% sur le prix des actions offertes dans le cadre du Placement (en supposant que celui-ci soit égal au point médian de la fourchette de prix, soit 13,50 €).

6.1 Admission aux négociations

Les actions existantes composant le capital de la Société à la date de la présente note d'opération et les actions nouvelles à émettre ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les conditions de cotation des actions seront fixées dans un avis d'Euronext Paris.

La première cotation des actions de la Société devrait avoir lieu le 20 octobre 2005. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 26 octobre 2005.

7.3 Engagements de conservation des actions

En outre, les Actionnaires initialement cédants (cf 7.2 de la note d'opération) se sont engagés vis-à-vis du prestataire de services en investissements, pendant une période de 180 jours à compter de la première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris, soit le 20 octobre 2005, à ne pas offrir, céder, nantir ou transférer de quelque manière que ce soit les actions de la Société par eux détenues. Ces engagements portent sur la totalité des actions détenues par ces personnes à l'issue du Placement.

8.1 Produit et charges relatifs à l'offre

Le produit brut de l'émission des actions nouvelles est estimé à environ 4 339 278,00 € en considérant que le nombre d'actions émises est de 321 428 maximum et que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 13,50 € par action).

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs sont estimés à 550 K€. Les frais juridiques, comptables et administratifs seront pris en charge par la Société. La rémunération globale des intermédiaires financiers sera répartie entre la Société et les actionnaires cédants au prorata des actions émises et des actions cédées dans le cadre du Placement.

9. Dilution

9.1 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre

En cas d'émission réalisée à 100%, soit 321 428 actions nouvelles, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 13,50 € par action), le produit brut de l'émission s'élèverait à 4 339 278,00 €, soit une augmentation de capital de 610 713,20 € et une prime d'émission de 3 728 564,80 €.

Sur la base du prix de souscription de 13,50 € par action (point médian de la fourchette indicative de prix), les capitaux propres consolidés au 30 juin 2005 de la Société s'établiraient comme suit :

	Avant émission	Après émission
Capitaux propres consolidés* (k€)	2 164	6503
Nombre d'actions composant le capital	1 212 612	1 534 040
Capitaux propres par action (en euros) (€)	1,78 €	4,24 €

* y compris la perte semestrielle consolidée au 30 juin 2005

Il est rappelé que la Société ne possède aucune action propre à la date de la présente note d'opération.

Répartition du capital

[%]	Avant opérati on	Après émission
Sylvain Gauthier	17,00%	13,44%
Jamal Labeled	16,99%	13,43%
Sofinnova	37,86%	29,93%
Pre-IPO Onvest SA	12,05%	9,53%
SGAM Innovation FCPI	0,97%	0,76%
SOGE Innovation FCPI	0,77%	0,61%
SOGE Innovation 2 FCPI	2,87%	2,27%
SOGE Innovation 3 FCPI	9,57%	7,56%
Autres	1,91%	1,51%
Public	0	20,95%
Total	100,00 %	100,00%